

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC): accord de Paris

2016/0184(NLE) - 27/09/2016 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne, de l'accord de Paris adopté au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

ACTE PROPOSÉ : décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : lors de la 21^e conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui a eu lieu à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015, le texte d'un accord concernant le renforcement de la riposte mondiale aux changements climatiques a été adopté.

L'accord de Paris a été signé le 22 avril 2016. Il convient maintenant d'approuver l'accord de Paris et la déclaration de compétence au nom de l'Union.

CONTENU : le projet de décision du Conseil vise **l'approbation, au nom de l'Union européenne, de l'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 au titre de la CCNUCC** et de la déclaration de compétence au nom de l'Union.

L'accord de Paris fixe, notamment, **un but à long terme** qui répond à l'objectif visant à maintenir la hausse de la température mondiale bien en deçà de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour la maintenir à **1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels**. Il se substitue à l'approche retenue dans le cadre du protocole de Kyoto de 1997.

L'accord de Paris entrera en vigueur le trentième jour à compter de la date à laquelle au moins **55 parties à la CCNUCC, représentant un total estimé d'au moins 55% des émissions globales de gaz à effet de serre**, auront déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. L'Union et ses États membres sont parties à la CCNUCC.

Pour plus de détails sur l'accord de Paris, se reporter au résumé de la proposition législative initiale de la Commission daté du 10.6.2016.